

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/050  Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  <i>Délibération n°DB2016/021 ANNULE ET REMPLACE la Délibération DB2015/48 SUITE A ERREUR MATERIELLE</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept décembre deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/11/2015

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR et Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoît SINGLIT.

Représentés : Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS.

**OBJET : AJOUT D'UN TARIF BILLETTERIE PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu la délibération n°2014/43 du Conseil de Communauté en date du 19/05/2014 déléguant au Bureau la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2014/32 du Bureau du 03/12/2014 fixant les tarifs de la billetterie du site touristique Parc Argonne Découverte, applicables en 2015 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE de maintenir pour 2016 les tarifs fixés par délibération n°DB2014/32 du 03/12/2014

- DECIDE d'ajouter le tarif suivant pour la billetterie du Parc Argonne Découverte :

Prestation ANIMALIER D'UN JOUR

Période : activité programmée du 2 avril au 31 août, sur réservation les week-end et jours fériés.

Durée : 4 heures de 8h30 à 12h30

Âge des participants : activité réservée aux adultes, à partir de 16 ans. Une attestation d'assurance sera exigée de la part des participants.

Prix : 70 € par personne, comprenant le billet d'entrée pour le reste de la journée.

- CHARGE le Président de l'application de ces tarifs.

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le **24 MARS 2016**  
et de sa publication ou notification le